



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-02-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2023

Veillez prendre avis que le 6 février 2023 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 115-02-2023;

Le règlement 115-02-2023 vient annuler le règlement 115-02-2022 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2023;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe